

PASSEPORT BIOMETRIQUE PAYANT ET VALABLE 10 ANS (majeur) ou 5 ANS (mineur)

Présence obligatoire du demandeur en mairie

PREMIERE DEMANDE PASSEPORT

- le formulaire de demande CERFA (disponible en mairie),
- CNI sécurisée ou titre non sécurisé valable ou périmé depuis – de 2 ans,
- 1 photo d'identité aux normes (35 x 45 mm, récente, de face et tête nue, **ne pas découper**),
- Timbre fiscal 86 € (majeur), 42 € (15 ans et +), 17 € (- de 15 ans),
- Justificatif de domicile récent (de moins de 3 mois) (Facture EDF, Eau, Télécom, Mobile) ou (acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition).

Vous ne possédez pas d'autre pièce d'identité

Fournir en plus des pièces demandées ci-dessus :

- Justificatif d'état civil (acte de naissance intégral de moins de 3 mois),
- Justificatif de nationalité française si nécessaire (voir en Mairie).

RENOUVELLEMENT PASSEPORT

- le formulaire de demande CERFA (disponible en mairie),
- l'ancien passeport sécurisé,
- présenter la CNI sécurisée ou titre non sécurisé valable ou périmé depuis – 2 ans,
- 1 photo d'identité aux normes (35 x 45 mm, récente, de face et tête nue, **ne pas découper**),
- Timbre fiscal 86 € (majeur), 42 € (15 ans et +), 17 € (- de 15 ans),
- Justificatif de domicile récent (Facture EDF, Eau, Télécom, Mobile) ou (acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition).

PERTE OU VOL PASSEPORT

Titre perdu ou volé en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans

- le formulaire de demande CERFA (disponible en mairie),
- 1 photo d'identité aux normes (35 x 45 mm, récente, de face et tête nue, **ne pas découper**),
- Justificatif de domicile récent (Facture EDF, Eau, Télécom, Mobile) ou (acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition),
- Timbre fiscal 86 € (majeur), 42 € (15 ans et +), 17 € (- de 15 ans),
- Déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie).

Titre perdu ou volé périmé depuis + de 2 ans

- Fournir en plus des pièces ci-dessus un acte de naissance intégral de moins de 3 mois,
- Justificatif de nationalité française si nécessaire.

Titre sécurisé =

- Carte Nationale d'Identité plastifiée en service depuis 1995.
- Passeport électronique délivré depuis le 13 avril 2006.
- Passeport biométrique généralisé depuis le 28 juin 2009.

Titre non sécurisé =

- Carte Nationale d'Identité cartonnée
- Passeport manuscrit
- Passeport optique de type « Delphine » délivré entre le 25 octobre 2005 et le 14 juin 2006

PIECES COMPLEMENTAIRES

Femme mariée, divorcée ou veuve

- Pour rajouter le nom d'épouse, copie de l'acte de mariage.
- Si vous souhaitez conserver le nom de votre ex-époux, joindre autorisation écrite de votre ex-conjoint authentifiée en Mairie, ou la copie du jugement de divorce précisant le maintien du nom d'usage + copie de la CNI de l'ex-époux ;
- Pour les veuves, copie de l'acte de décès du conjoint.

Enfant mineur

➤ **Présence obligatoire du mineur (empreintes à partir de 6 ans) + présence obligatoire de la personne qui a l'autorité parentale.**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois de l'enfant ou ancienne CNI sécurisée,
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal,
- Si les parents sont divorcés, joindre jugement de divorce intégral et définitif.
- Si les parents sont non mariés et séparés, fournir copie de la décision de justice.
- Si le jugement indique une garde alternée : facture du père et facture de la mère.

Personne majeure hébergée

- Attestation du particulier certifiant que le majeur est domicilié chez lui depuis + 3 mois,
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- Justificatif de domicile récent au nom de l'hébergeant.

Personne née à l'étranger

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois à demander au service central d'état civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX ou sur internet www.diplomatie.gouv.fr.
- Preuve de la nationalité française si celle-ci n'est pas démontrée (voir en Mairie).